

Du 21 au 25 Juin 2021



COUP DE BALAI SUR VOS DÉCHETS DANGEREUX !

Déstockez
avec des tarifs
préférentiels

Réservé aux artisans,
artisans-commerçants
et entreprises de
Côte-d'Or

Déchets acceptés à 0.70 € HT / kg :

peinture, colle, encres, vernis, résines, diluants,
solvants, cartouches de silicone, emballages
souillés, aérosols,...

Hors déchets radioactifs ou explosifs
Hors amiante ciment et friable
Hors déchets d'activités de soins à risques infectieux

Certains déchets pourront être refusés après vérification du
chargement. En cas de doute, renseignez-vous directement auprès de
l'un des centres de traitement partenaires (liste ci-dessous).

Apport volontaire sur site : du lundi au vendredi (Horaires de chaque site ci-dessous)

LONGVIC

Rue de l'Ingénieur Stephenson
03 80 65 14 69
• 8h – 12h / 14h – 18h

DIJON

Route de Langres
03 80 23 98 80
• 8h30 – 12h / 14h – 17h30

RUFFEY-LES-BEAUNE

Travoisy
03 80 26 58 58
• 8h – 12h / 13h30 – 18h

LONGVIC

5, Bd de Beauregard
03 80 71 42 62
• 8h à 12h / 14h à 17h

Edib
Gestion des déchets spéciaux
SARPI VEOUJA

SAINT-APOLLINAIRE

Rue en Clairvot
03 80 30 40 53
• 7h30 à 12h / 13h30 à 17h

setec
environnement



Partenaires de l'opération :



Programme développement durable de la CHAR BFC



Avec le soutien financier :

MARCHE À SUIVRE

Le Jour J, apport volontaire sur site

● 100 kg maximum par apport

Vous ne pouvez pas transporter plus de 100 kg de déchets dangereux sans avoir déposé une déclaration auprès du Préfet du département (décret 98-679 du 30 juillet 1998). Vous pouvez, en revanche, effectuer **plusieurs apports au cours de l'opération.**

● **Respectez les règles de sécurité et de bon sens**

Refermez les pots, vérifiez l'étanchéité des contenants, transportez sous abri (remorque bâchée, camionnette...), laissez les produits dans leur emballage d'origine, ne pas les mélanger...

Lors de l'apport sur site

- Vous munir de votre n° de SIRET ;
- Dépôt de vos déchets et pesée par le prestataire ;
- Remise des bordereaux de suivi des déchets dangereux (BSDD) par le prestataire.

Après l'opération

- Facturation en fin de mois.
- Conservez pendant 5 ans les bordereaux de suivi de déchets dangereux (BSDD) sur lesquels figure la destination finale de vos déchets.
- Tenez un registre des déchets dangereux avec l'aide des BSDD



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Pour tout renseignement :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté
Délégation Côte-d'Or

Pôle Économique

Tél : 03 80 63 01 23

Fax : 03 80 36 27 87

Courriel : lprasalek@artisanat-bfc.fr

www.artisanat-bfc.fr

www.facebook.com/artisanat.bourgogne